

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**Identification de distributeur**

**Adresse**

Verbano Color SA

Via della Posta

6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344

N° Fax +41 91 60 56 345

e-mail info@verbanocolor.ch

**Identification de distributeur**

**Adresse**

Josef Dolder AG

Lerchentalstraße 17

9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66

N° Fax +41 71 282 22 55

e-mail info@josefdolder.ch

**Identification de distributeur**

**Adresse**

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG

Uttigenstraße 120

3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429

e-mail info@seg.swiss

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Flam. Liq. 3; H226  
STOT SE 3; H335  
STOT SE 3; H336

#### Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9, aromatiques

#### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de danger (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour l'extinction.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			
	64742-95-6 918-668-5 - 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>			
	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>xylène</b>			
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			
	54839-24-6 259-370-9 603-177-00-8 01-2119475116-39	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	<b>acétate de n-butyle</b>			
	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

##### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	1-Methoxypropylacetat-2 / 1-Méthoxypropylacétate-2				
	VLE (courte durée)	275	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	275	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	SSC			
	<b>2000/39/EC</b>				
	2-Methoxy-1-methylethylacetate				
	VLE (courte durée)	550	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	275	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
2	xylène	1330-20-7	215-535-7		
	<b>2000/39/EC</b>				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Xylol (alle Isomeren) / Xylène (tous les isomères)				
	VLE (courte durée)	870	mg/m <sup>3</sup>	200	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	435	mg/m <sup>3</sup>	100	ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	H B			
3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	1-Ethoxy-2-propylacetat / Acétate de 1-éthoxy-2-propyle				
	VLE (courte durée)	600	mg/m <sup>3</sup>	100	ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	300	mg/m <sup>3</sup>	50	ml/m <sup>3</sup>

Nom commercial : einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

Code produit: 0070981

Version actuelle: 2.1.1, établi le: 19.05.2020

Version remplacée: 2.1.0, établi le: 19.08.2019

Région: CH

Remarque/s		SSC			
<b>4</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>		<b>204-658-1</b>	
<b>MAK (SUVA)</b>					
1-Butylacetat / 1-Butylacétate					
VLE (courte durée)		960	mg/m <sup>3</sup>	200	ml/m <sup>3</sup>
VLE (8h)		480	mg/m <sup>3</sup>	100	ml/m <sup>3</sup>
Remarque/s		SSC			
<b>EU 2019/1831</b>					
n-Butyl acetate					
VLE (courte durée)		723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm
VLE (8h)		241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	150	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>108-65-6</b> <b>203-603-9</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	796	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	275	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	550	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme		180	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		289	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme		77	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>54839-24-6</b> <b>259-370-9</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	103	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	302	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	608	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	600	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	600	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>108-65-6</b> <b>203-603-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	36	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	500	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	320	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/m <sup>3</sup>

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

	par inhalation	(chronique) à long terme	local	33	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme		1,6	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme		108	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)		174	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme		14,8	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>54839-24-6</b> <b>259-370-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	13,1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	181	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	365	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	2	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	300	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>		<b>108-65-6</b> <b>203-603-9</b>
	Eau	eau douce	0,635 mg/L
	Eau	eau marine	0,064 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,29 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	0,329 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	0,29 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L
2	<b>xylène</b>		<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>
	Eau	eau douce	0,327 mg/L
	Eau	eau marine	0,327 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46 mg/kg
	sol	-	2,31 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58 mg/L
3	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>		<b>54839-24-6</b> <b>259-370-9</b>
	Eau	eau douce	2 mg/L
	Eau	eau marine	0,2 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	8,2 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,82 mg/kg poids sec
	sol	-	0,67 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	62,5 mg/L

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

	empoisonnement secondaire	-	117	mg/kg nourriture
4	<b>acétate de n-butyle</b>		<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	Eau	eau douce	0,18	mg/L
	Eau	eau marine	0,018	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,36	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,981	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,0981	mg/kg poids sec
	sol	-	0,0903	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	35,6	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

#### Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>
liquide
Suivant le nom du produit
<b>Odeur</b>

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

de solvant	
<b>Seuil olfactif</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de décomposition / intervalle de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	40 - 45 °C
Méthode	Closed Cup
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non applicable	
<b>Propriétés explosives</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Non applicable	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Valeur	> 0,6 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Valeur	< 7,5 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 100 hPa
Température de référence	50 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	1,01 - 1,01 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN 51757
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	non miscible
<b>Solubilité(s)</b>	

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Donnée non disponible.

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow		2,3	
Température de référence		25	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

#### Viscosité

Valeur	19 - 21	sec
Température de référence	20	°C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)	

#### Essai de séparation des dissolvants

Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

## 9.2 Autres informations

#### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Source		ECHA	
<b>2</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>108-65-6</b>	<b>203-603-9</b>
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
DL50		10760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		

#### Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
<b>1</b>	<b>einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack</b>
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

#### Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>108-65-6</b>	<b>203-603-9</b>
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
DL50	>	14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

#### Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
<b>1</b>	<b>einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack</b>
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

#### Toxicité aiguë par inhalation

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
CL50		6700	ppmV
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.2		
Source	ECHA		

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>108-65-6</b>	<b>203-603-9</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>108-65-6</b>	<b>203-603-9</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
<b>2</b>	<b>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</b> <b>108-65-6</b> <b>203-603-9</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEC		500	ppm
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces	rat		
Méthode	EPA OTS 798.2450		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CL50		100 - 180	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CL50		18	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Espèces concerne	Daphnia magna
Méthode	CAS 110-19-0
Source	OECD 211
Evaluation/Classement	ECHA
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50		>	99 mg/l
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CI50		356	mg/l
Durée d'exposition		40	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Évaluation	facilement biodégradable
------------	--------------------------

Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Type		Photolyse	
Demi-vie		3,3	jour(s)
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
FBC		15,3	
Méthode		Calcul du modèle QSAR	
Source		ECHA	

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	203-603-9
log Pow		1,2	
Température de référence		20 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20 °C	
Source		ECHA	
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow		2,3	
Température de référence		25 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	30
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	PEINTURES
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT
Sources de danger	Hydrocarbons, C9, aromatics
EmS	F-E+S-E
Étiquettes	3
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Étiquettes	3

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la**

**Nom commercial :** einZA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

#### procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

#### Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC

61,35 %

#### Prescriptions nationales

##### Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

#### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

#### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Nom commercial :** einzA Lawidur 2-K-PU-Klarlack, farblos sdgl. Stammlack

**Code produit:** 0070981

**Version actuelle:** 2.1.1, établi le: 19.05.2020

**Version remplacée:** 2.1.0, établi le: 19.08.2019

**Région:** CH

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 696612